



swisscom

Conditions d'utilisation de l'application/ du logiciel Enterprise Telephony

1. Acceptation des Conditions d'utilisation de l'application/ du logiciel Enterprise Telephony

L'installation et la connexion de l'application/du logiciel Enterprise Telephony implique que l'utilisateur accepte les conditions d'utilisation. Il est de la responsabilité du client d'informer ses utilisateurs en conséquence et de s'assurer de leur consentement aux présentes conditions.

2. Champ d'application

Les présentes Conditions d'utilisation s'appliquent à l'application/au logiciel Enterprise Telephony dans le cadre des services «Managed Business Communication» (appelé ci-après «MBC») pour la clientèle Enterprise, et «Smart Business Connect» pour la clientèle PME de Swisscom (Suisse) SA (appelée ci-après «Swisscom») ainsi qu'aux «inOne PME office» pour les petites et moyennes entreprises. Le client doit avoir conclu un contrat avec Swisscom pour l'un de ces services afin de pouvoir utiliser l'application/ logiciel Enterprise Telephony.

Managed Business Communication pour la clientèle Enterprise

Les Conditions d'utilisation de l'application/du logiciel Enterprise Telephony font partie intégrante du contrat MBC et priment dans le cas de contradictions ou d'ambiguïtés relatives à l'application/au logiciel Enterprise Telephony.

Smart Business Connect pour la clientèle PME

Les Conditions d'utilisation de l'application/du logiciel Enterprise Telephony font partie intégrante du contrat Smart Business Connect et priment dans le cas de contradictions ou d'ambiguïtés relatives à l'application/au logiciel Enterprise Telephony.

Clientèle inOne PME office

Les Conditions d'utilisation de l'application/du logiciel Enterprise Telephony font partie intégrante du contrat inOne PME office et priment dans le cas de contradictions ou d'ambiguïtés relatives à l'application/au logiciel Enterprise Telephony.

3. Programmation des services de l'application/du logiciel Enterprise Telephony

Smart Business Connect/MBC: une fois le service correctement installé, le client peut configurer celui-ci sur l'Espace clients et la plateforme de Business Communication. En cas de délégation des activités de configuration à un partenaire, ce dernier est autorisé par le client via l'Espace clients à procéder aux configurations client en utilisant l'identifiant du client. De plus, le client (ou un partenaire délégué) sélectionne, télécharge, installe et enregistre la version appropriée de l'application/du logiciel Enterprise

Telephony. Le client est responsable de l'installation de l'application/du logiciel pour les utilisateurs individuels. Swisscom ne paie aucuns frais tiers.

inOne PME office: via l'Espace clients My Swisscom, les collaborateurs peuvent être invités par le client à utiliser l'application/le logiciel Enterprise Telephony. Après envoi de l'invitation, le collaborateur reçoit une notification contenant son identifiant et le lien pour télécharger l'application/le logiciel Enterprise Telephony. Le mot de passe est défini directement dans l'application en cliquant sur «Inscription/mot de passe oublié» lors de la première étape. Après avoir suivi les instructions de l'Espace clients My Swisscom, le collaborateur peut commencer à utiliser l'application. Les paramètres de l'application/du logiciel Enterprise Telephony peuvent être modifiés soit directement dans l'application, soit sur www.swisscom.ch/btlogin.

4. Conditions de l'appli/du logiciel Enterprise Telephony

Généralités

L'application/logiciel Enterprise Telephony peut être utilisé(e) uniquement avec un smartphone/une tablette adapté(e) ou un ordinateur personnel avec un système d'exploitation compatible.

L'application/le logiciel Enterprise Telephony propose différentes fonctions selon le package et les services spécifiés ci-dessus.

Une fois installée sur l'ordinateur (droits d'administrateur requis) et/ou le smartphone/la tablette, l'application/le logiciel Enterprise Telephony permet non seulement de téléphoner de façon classique, mais également via une solution logicielle. Elle permet ainsi aux clients du service de passer des appels téléphoniques sur IP via des connexions WiFi, des connexions de données mobiles ou un téléphone portable avec la fonctionnalité d'autocommutateur privé centralisé, bien que cela n'offre pas toujours la même qualité vocale que la téléphonie conventionnelle sur réseau fixe.

Le client est également le titulaire du contrat de l'application/du logiciel Enterprise Telephony dont se servent les utilisateurs (p. ex. les collaborateurs). Un utilisateur est toute personne à qui le client a cédé le droit d'utiliser l'application/le logiciel Enterprise Telephony.

Un utilisateur peut installer l'application/le logiciel Enterprise Telephony sur autant d'appareils qu'il désire, mais il peut uniquement se servir de deux (2) terminaux activés (smartphone, tablette ou ordinateur personnel) à la fois. Un troisième appareil peut seulement être utilisé pour la communication si au moins l'un des deux terminaux actifs n'est plus enregistré/activé depuis 24 heures minimum.

Les applications mobiles peuvent être téléchargées via les pages d'aide spécifiques au produit, ou sur les pages de téléchargement de l'espace clients spécifique au produit. Les applications mobiles sont exclusivement disponibles sur les boutiques suisses correspondantes.

Le logiciel n'est pas conçu, fabriqué, ni destiné à être utilisé dans des environnements dangereux, ou pour passer des appels d'urgence exigeant une performance sécurisée où toute panne pouvant déboucher directement sur le décès, des blessures ou des dégâts physiques ou environnementaux significatifs («activités à haut risque»). L'utilisation du logiciel dans le cadre d'activités à haut risque n'est pas autorisée, et l'utilisation du logiciel dans le cadre de n'importe quelle activité à haut risque se fait aux risques et périls exclusifs du client et de l'utilisateur. Le client a pour obligation d'en informer ses utilisateurs en conséquence.



swisscom

La reproduction, la décompilation, le désassemblage, le transfert, la reconstruction, la transformation ou l'extraction de l'application/du logiciel Enterprise Telephony sont interdits.

Utilisation/appels d'urgence hors du bureau

Le client et tous les utilisateurs peuvent se servir de l'application/du logiciel Enterprise Telephony n'importe où dans le monde à l'aide d'une connexion Internet adaptée (ce qu'on appelle l'«utilisation nomade»). Quand les appels sont passés à l'aide de l'application/du logiciel Enterprise Telephony, une qualité vocale parfaite ne peut pas être garantie. Cela dépend en effet de la qualité de la connexion dans le lieu en question.

Si l'application/le logiciel Enterprise Telephony est utilisé(e) via des réseaux publics, des réseaux non-Swisscom ou à l'étranger, il existe un risque accru que des tiers non autorisés puissent intercepter les appels téléphoniques en manipulant le réseau. Les appels d'urgence sont systématiquement dirigés vers les services d'urgence les plus proches du siège de la société. Cela s'applique y compris quand les appels sont passés en dehors du siège de la société via l'application/le logiciel Enterprise Telephony. Il est donc fortement déconseillé d'appeler des numéros d'urgence via l'application/le logiciel Enterprise Telephony quand on se trouve en dehors du siège de la société.

Lors de l'utilisation de l'application/du logiciel Enterprise Telephony avec un appareil mobile (smartphone, tablette), la localisation fonctionne uniquement via le réseau mobile ou la carte SIM, si l'appareil mobile comporte une carte SIM configurée pour la téléphonie vocale, et si le numéro d'urgence 112 est composé.

Reporting des dérangements

- Les dérangements de service «MBC» doivent être rapportés à l'administrateur client.
- Les dérangements de service «Smart Business Connect» doivent être rapportés au partenaire compétent du client. Si aucun partenaire n'est disponible, le client peut contacter directement Swisscom.
- Les dérangements de service «inOne PME office» doivent être rapportés sur le site Internet de Swisscom (<http://www.swisscom.ch/statut>). Autre possibilité: le client peut contacter Swisscom

Désactivation automatique de l'application/du logiciel Enterprise Telephony

Au bout de 12 mois de non-utilisation de l'application/du logiciel Enterprise Telephony, l'accès est désactivé pour des raisons de sécurité. Après la désactivation, l'application peut être réactivée sur l'Espace clients Swisscom, et être réutilisée par le client avec de nouveaux identifiants.

Mesures de protection

Il incombe aux clients de protéger leur infrastructure et leurs données des accès non autorisés de la part de tiers. Les clients prennent les mesures nécessaires – selon le niveau actuel de la technique – afin d'empêcher tout accès non autorisé par des systèmes tiers et la propagation de virus informatiques. Si l'installation domestique, l'autocommutateur privé ou tout autre appareil endommage ou entrave un service, un tiers ou des équipements appartenant à Swisscom ou à des tiers, Swisscom est en droit de cesser la prestation de son service sans préavis et sans aucun dédommagement, de déconnecter l'appareil du client du réseau de télécommunications et de réclamer des dommages et intérêts.

Informations d'accès, mots de passe

Le client a l'entière responsabilité de l'utilisation des informations d'accès et des mots de passe. Il incombe au client de prendre des mesures effectives afin de prévenir toute utilisation abusive de ces informations. En particulier, des mots de passe sûrs doivent être définis, tenus secrets et changés régulièrement (ce dernier point dès qu'une divulgation est suspectée ou susceptible de s'être produite) par le client.

Choix du bon abonnement mobile

Les clients s'informent sur l'abonnement Swisscom Mobile adapté à leurs besoins. Les abonnements appropriés et pris en charge sont communiqués aux clients, et sont consultables sur le site Internet.

Appareils/logiciels utilisables

Seule est autorisée l'utilisation des versions des logiciels mises à disposition et validées par Swisscom. Les versions des logiciels recommandées sont conçues spécialement pour le service. Swisscom développe des logiciels pour les ordinateurs personnels, les tablettes et les smartphones. Afin de sortir l'application du mode veille et d'assurer l'accessibilité en cas d'appel entrant, un service de notification réseau («Notification Push») est implémenté sur le domaine de l'App Store respectif. Les versions des appareils et des logiciels prises en charge sont communiquées aux clients et consultables sur le site Internet. Toutefois, Swisscom ne garantit pas le fonctionnement intégral ni la compatibilité avec toute autre version (future) de logiciel ou d'appareil.

Utilisation de logiciels non recommandés ou non validés

Il est interdit d'utiliser en combinaison avec l'application/le logiciel Enterprise Telephony des logiciels qui n'ont pas été recommandés ni validés à cette fin par Swisscom. Si le client utilise des logiciels ou des configurations non recommandés ou non validés, il y a un risque accru que l'application/le logiciel Enterprise Telephony ne fonctionne pas ou fonctionne de façon incorrecte. Si Swisscom n'est pas en mesure de fournir une assistance pour le système complet ou si d'autres clients sont concernés, Swisscom se réserve le droit de suspendre la prestation du service sans préavis et/ou de résilier celui-ci pour juste motif avec effet immédiat. Le client est alors responsable des dommages occasionnés.

Réglementation américaine en matière d'exportation de l'application/du logiciel Enterprise Telephony

Ce logiciel est soumis aux réglementations américaines en matière d'exportation (Export Administration Regulations, EAR) et à d'autres lois des États-Unis. Il ne peut pas être exporté, réexporté ou transféré vers certains pays ni certaines personnes ou entités ayant l'interdiction de recevoir des exportations américaines (y compris celles (a) figurant sur la liste des parties ou des entités non autorisées par le Bureau de l'industrie et de la sécurité (BIS), et (b) sur la liste des nationaux spécifiquement désignés et des personnes bloquées établie par le Bureau de contrôle des avoirs étrangers (OFAC)).



swisscom

Collecte de données à des fins d'assistance et d'amélioration du produit

À des fins d'assistance et d'amélioration de l'application, des informations personnelles, en particulier les informations de connexion, l'historique et les données sur la qualité de la connexion, spécifiques à l'utilisateur et relatives à l'application/au logiciel Enterprise Telephony, de même que les informations de traçage chargées par le client ou l'utilisateur à des fins d'assistance et de dépannage, peuvent être collectées et stockées par Swisscom pour une durée maximum de 30 jours avant d'être supprimées.

Fonctions de l'application/du logiciel Enterprise Telephony

Les fonctions de l'application/du logiciel Enterprise Telephony peuvent différer de la description de produit.

Le chiffrement pour les produits «MBC» et «Smart Business Connect» n'est pas encore disponible.

Les droits d'administrateur sont requis pour l'installation des versions bureau.